



4 quartiers de Jérusalem-est sont reliés au reste de la ville par une douzaine de points de passage. (AFP)

Un mur contre le terrorisme

La "clôture de sécurité" israélienne

En juin 2002, le gouvernement d'Ariel Sharon adopte un plan visant à construire une barrière de sécurité entre la Cisjordanie et Israël.

Le projet initial a été modifié à plusieurs reprises, et l'édification des 730 km de clôture a duré plus de deux ans.

Le contexte

Selon Israël, cette barrière est vitale pour la **protection de ses citoyens contre le terrorisme**, et pour empêcher les kamikazes d'entrer en Israël. Depuis le début de la 2^{ème} intifada à l'automne 2000, le nombre d'attentats-suicides a considérablement augmenté, provoquant la mort de plus de 800 personnes. Le ministère des Affaires étrangères explique donc qu'il ne s'agit que d'une **"mesure temporaire qu'Israël s'est vu forcé à prendre jusqu'à ce que l'Autorité palestinienne se décide à mettre fin au terrorisme"** : le tracé peut être déplacé, et ne représente en aucun cas une frontière permanente ou une déclaration politique. Ses objectifs sont purement sécuritaires : c'est pour cela que le tracé de la barrière ne correspond pas à la Ligne verte de 1967.

L'infrastructure

La construction commence en juin 2002 à Jénine. La structure atteint environ 730 km de longueur. Son montant a été estimé par le gouvernement israélien à **3.4 millions de dollars**.

Certaines parties de la structure sont constituées d'une **base en béton avec une superstructure de 5 mètres de haut de fils barbelés**. Des rangées de fils de fer barbelé et un fossé de 4 mètres de profondeur sont placés d'un côté. De l'autre sont placés des senseurs électriques, des caméras et une allée de sable fin pour détecter les traces de pas.

A d'autres endroits, la barrière prend la forme d'un **mur de béton de 8 mètres de haut**, doté de tours de guet militarisées et d'une "zone tampon" de 30 à 100 mètres, destinée aux clôtures électriques, aux tranchées, aux caméras et aux patrouilles de sécurité.

Des **points de passage spéciaux** sont aménagés pour permettre aux fermiers palestiniens d'accéder à leurs terres. D'autres sont destinés aux piétons et aux véhicules.

Les statistiques du ministère des Affaires étrangères pour 2002-2003 montrent que **le nombre d'attentats-suicides a chuté au nord de la Cisjordanie depuis la construction de la clôture**, alors que les attentats se poursuivaient au même rythme au sud de la Cisjordanie, encore dépourvu de clôture.

Un tracé contesté

La clôture de sécurité s'enfonce par endroits à l'intérieur des Territoires palestiniens, à plus de 20 km de la Ligne verte, et aboutit à la création de "zones militaires fermées". Pour ses opposants, cette situation provoque des violations des droits des Palestiniens. Les dirigeants palestiniens estiment qu'elle fait **obstacle aux négociations de paix**.

L'ONU, saisie notamment par les pays arabes, a jugé la construction illégale. Le Vatican a obtenu, de son côté, des réaménagements du tracé compte-tenu de la présence d'églises et de communautés chrétiennes.

D'autres modifications du tracé ont été demandées par la Haute Cour de justice israélienne, qui a jugé certaines portions illégales. Mais cette institution reconnaît la légalité de la construction. Pour l'Etat israélien, soutenu par les États-Unis et l'Union Européenne, **l'existence de la barrière de sécurité ne peut être contestée sur le plan du droit international**.

Une réduction des attentats terroristes

Une étude statistique fournie par le Ministère des Affaires étrangères israélien affirme que la construction de la "barrière de séparation" a permis de réduire le nombre d'infiltrations d'activistes palestiniens et d'attentats-suicides en territoire israélien.

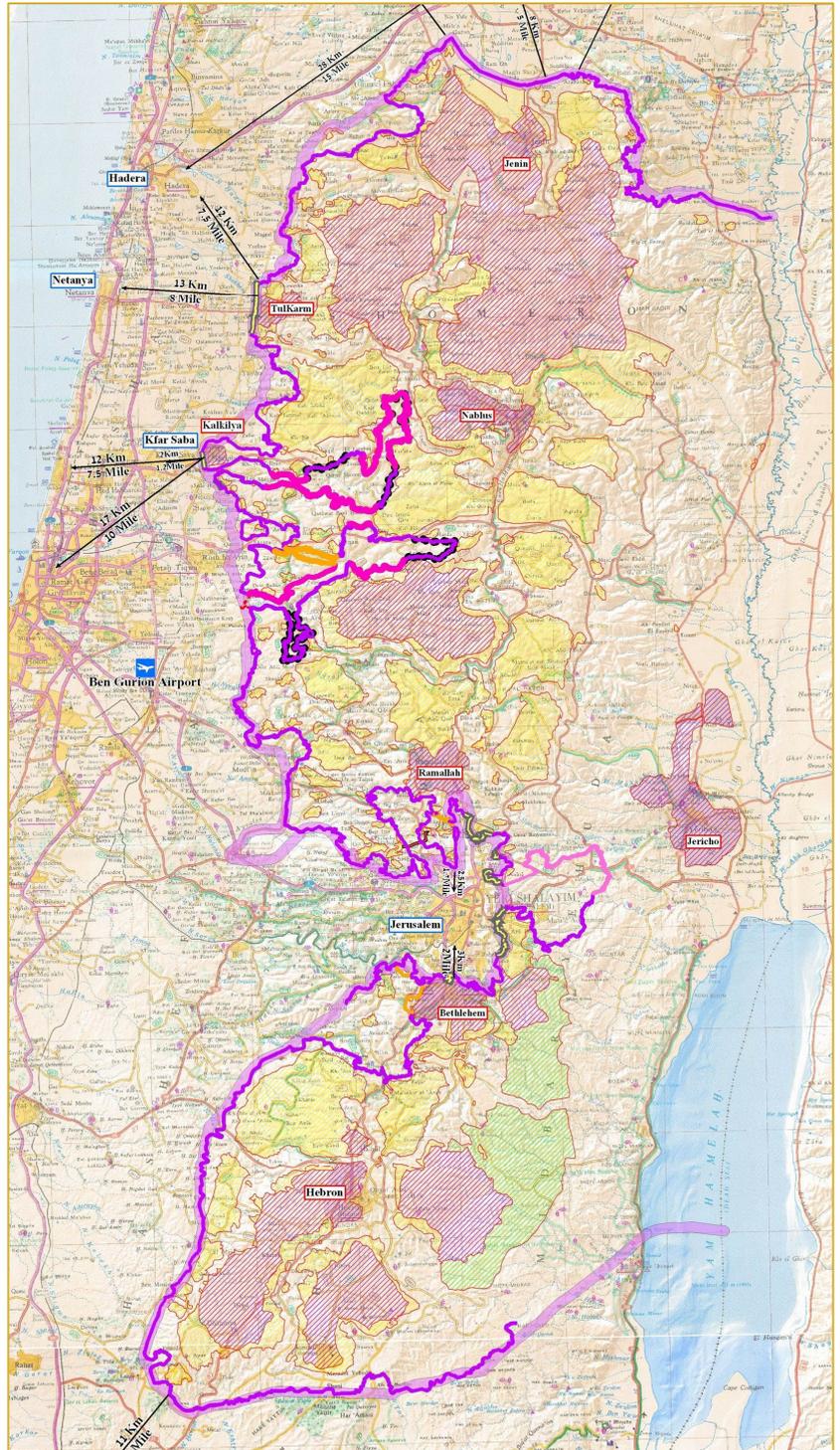
Depuis le nord de la Cisjordanie, les statistiques montrent que :

- Entre avril et décembre 2002, avant la construction de la barrière, **17 attaques suicides** ont été commises par des activistes infiltrés.
- En 2003, alors que la barrière était construite, **5 attaques suicides** ont été commises par des activistes infiltrés.

En revanche en provenance **du sud de la Cisjordanie** où la clôture de sécurité n'avait pas été construite :

- Entre avril et décembre 2002, **10 attaques suicides** ont été commises par des activistes palestiniens infiltrés.
- En 2003, **11 attaques suicides** ont été commises par des activistes infiltrés.

Selon ce rapport, la construction de la "barrière de sécurité" permet de réduire fortement le nombre d'infiltrations, de réduire par conséquent le nombre d'attentats terroristes et donc de sauver des vies.



Le tracé modifié par décision gouvernementale au 30 avril 2006.

Sources : www.securityfence.mod.gov.il